



## Soustraction de biens mobiliers

Par **Martinebraib**, le 17/01/2021 à 22:10

Bonjour.

Au décès de mon frère (nous sommes 3 soeurs héritières), je me suis occupée de mon frère jusqu'à sa mort. Le lendemain de l'enterrement, ma soeur m'a fait savoir que j'étais illégalement chez lui donc je suis partie et est remis les clefs ainsi que tout les papiers destinés aux organismes que j'avais préparés, chez le notaire. Un accord a été établi afin de vider son appartement avec le notaire et mes soeurs ont accepté cet accord. Ma soeur a récupéré les clés chez le notaire avec les consignes de celui-ci, à savoir qu'elle devait prévenir chaque personne pour qu'elles viennent retirer ce qui était prévu, moi je voulais garder la literie, mais elle a tout vendu à une association et fait déposer chez une personne, frigidaire, télévision, meuble à chaussures. Certaines personnes ont été prévenues, d'autre pas du tout et ce qui m'était destiné et destiné aux autres, est parti à l'association. Je n'ai pas été prévenue que c'était elle qui s'occupait de vider le logement. J'avais demandé qu'une personne habilitée soit présente pour le bon déroulement afin d'éviter tout problèmes ultérieurs mais, ça non plus, n'a pas été respecté. Elle a fait ce qu'elle a voulu dans cette appartement.

**Question : ??????????????**

Par **youris**, le 18/01/2021 à 10:01

bonjour,

un notaire était-il en charge de la succession de votre frère ?

salutations